

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 13 JUIN 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 13 juin 2002

Aujourd'hui, à dix-sept heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 50 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
- n° 62 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice relativement au fonds des registres
- n° 68 Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives
- n° 70 Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
- n° 80 Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
- n° 89 Loi sur le système correctionnel du Québec

n° 93 Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

n° 97 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Régions

n° 98 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives

n° 104 Loi modifiant la Charte de la langue française

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.